

31 jan 2003 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 31 janvier 2003](#)

Soins psychiatriques

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, et de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires Sociales, le Conseil des Ministres a approuvé une réglementation qui devra permettre de procéder à une conversion de lits d'hôpitaux en places dans des habitations protégées et dans des maisons de soins psychiatriques et ce, de manière permanente.

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, et de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires Sociales, le Conseil des Ministres a approuvé une réglementation qui devra permettre de procéder à une conversion de lits d'hôpitaux en places dans des habitations protégées et dans des maisons de soins psychiatriques et ce, de manière permanente.

Cette réglementation vise à sortir les patients en psychiatrie de leur isolement. Depuis une dizaine d'années, les soins des personnes présentant des troubles psychiatriques sont organisés de plus en plus en dehors des hôpitaux. La suppression des lits d'hôpitaux a permis d'ouvrir des places dans des habitations protégées (HP) et dans des maisons de soins psychiatriques (MSP). Ces nouvelles formes de soins ne visent pas tant à guérir et à traiter; elles mettent l'accent sur l'intégration sociale et les chances de réhabilitation du patient. Ces places sont très demandées. Il sera désormais possible de convertir des lits d'hôpitaux en places dans des MSP et des HP. En rendant cette possibilité permanente, le gouvernement crée un cadre à l'intérieur duquel le secteur peut lui-même, et à son propre rythme, répondre aux besoins qui évoluent sans cesse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe